© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Comment forcer mon père à consulter

Par Profil supprimé Postée le 02/02/2023 09:08

> Bonjour, mon père est addict aux jeux de courses et a été endetté pendant 25 ans environ. Beaucoup d'argent bloqué à la banque, il ne pouvait rien faire. Il a réussi à l'époque à faire partager ses dettes avec la mère et elle l'a quitté. Ça situation est débloqué au niveau financier mais il a racheté un baquet de jeu. Il n'a jamais arrêté de jouer depuis mon enfance et m'avait fait jouer aussi quand j'étais petite. Il refuse de se faire soigner. Que dois-je faire ?

Mise en ligne le 08/02/2023

Bonjour,

Nous tenons tout d'abord à vous présenter nos excuses pour le délai de réponse, supérieur au délai annoncé sur notre site internet.

Nous comprenons tout à fait votre sentiment vis à vis de votre père que vous souhaiteriez aider de votre place pour qu'il réussise à arrêter définitivement sa pratique de jeu.

En effet, il est particulièrement difficile de faire face à un proche qui ne souhaite pas d'aide.

Pour reprendre le titre de votre question, il n'est pas possible de forcer une personne qui ne le souhaite pas, à se faire aider. La raison pour laquelle cela est impossible est que, si une personne n'est pas elle même motivée pour changer ses habitudes, les changements ne seront jamais durables et la personne trouvera systématiquement des moyens de revenir vers l'addiction.

La seule mesure contrainte qui puisse être employée dans ce type de situation est la mesure de protection juridique (curatelle, curatelle renforcée, etc.). Néanmoins, cette mesure implique une privation de liberté et s'applique généralement lorsque la personne rencontre de grandes difficultés sur le plan de la gestion administrative et financière.

La demande se fait avec l'avis d'un médecin psychiatre agréé par le tribunal. Vous pouvez toujours prendre contact avec un.e assitant.e sociale de votre commune pour en savoir plus à ce sujet.

Dans la mesure où il n'est pas possible de forcer une personne à se faire aider, et étant donné que cela est très difficile à vivre du point de vue des proches, il existe des lieux qui prennent spécifiquement en charge l'entourage pour les écouter, les soutenir, les aider à envisager la situation autrement.

Si cette situation pèse dans votre quotidien et que vous pensez qu'un lieu de soutien pourrait vous aider, vous pouvez contacter la structure dont nous vous joignons les coordonées en fin de réponse. Il s'agit d'un centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) qui propose des rendez-vous individuels, gratuits et confidentiels.

Nous espérons sincèrement avoir pu vous apporter des pistes de réponse et d'aide.

Nous vous souhaitons bon courage et bonne fin de journée,

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

CSAPA Le Cap

4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE

Tél : 03 89 33 17 99
Site web : www.le-cap.org
Accueil du public : lundi de 10h à 12h15 et 13h à 18h30, mardi de 9h30 à 12h et 12h45 à 17h, mercredi de 8h30 à 12h, jeudi de 10h à 12h15 et de 13h à 19h, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30.
Consultat° jeunes consommateurs : Accueil assuré par une psychologue et une infirmière, sur rendez-vous, aux horaires d'accueil.

Voir la fiche détaillée